



RAPPEL AMICAL

FRIENDLY REMINDER

SAISON HIVERNALE

WINTER SEASON

Stationnement d'hiver

Entre le 15 novembre et le 15 avril, le stationnement dans toutes les rues de la ville est interdit entre minuit et 7:00 a.m.

Winter parking

Between November 15 and April 15, parking on all streets within the town is forbidden between midnight and 7:00 a.m.

Neige

Il est interdit de souffler ou de pousser la neige sur les trottoirs, dans les fossés et dans les rues ainsi que la transporter dans les ronds-points et terre-pleins centraux. Cette consigne s'applique tant aux propriétaires qu'aux entrepreneurs.

Snow

It is forbidden to blow or push snow on sidewalks, in ditches and in the streets, and also hauling it on traffic circles and medians. This rule applies both to residents and contractors.

Le transport de la neige dans des sites non approuvés est interdit.

Hauling snow in unauthorized sites is forbidden.

Ordures

Assurez-vous de mettre vos sacs, poubelles et bacs à recyclage sur votre propriété à environ 1 mètre de la courbe de béton ou du trottoir afin de faciliter le travail des employés municipaux responsables du déneigement.

Garbage

Keep your bags, garbage cans and recycling bins on your property at 1 meter from the curb or the sidewalk to help the task of the municipal employees responsible for snow plowing.

Bornes-fontaines

Ne poussez pas la neige sur les bornes-fontaines. Dans la mesure du possible, vous pouvez nous aider en les nettoyant. Ainsi, votre gazon ne risquera pas d'être endommagé lorsque les équipements lourds iront libérer les

Fire hydrants

Please do not push snow on fire hydrants. To help us, you may wish to clean them yourself, avoiding any possible damages to your lawn when the heavy equipment cleans them up.

bornes-fontaines.

Abris temporaires

Les abris temporaires d'auto sont permis entre le 15 octobre et le 15 avril. Il est important de respecter la marge de recul de 2.5 mètres du trottoir ou de la bordure de ciment sinon vous pourriez être demandé de le déplacer.

Temporary shelters

Temporary shelters are authorized between October 15 and April 15. Please respect the 2.5 meters set back from the sidewalk or curb because you could be asked to move it back.

**Service de la réglementation
By-law Enforcement Department**